RÈGLEMENT PARTICULIER

5ème RALLYE REGIONAL DU PRUNELLI

8 et 9 Mai 2015

SOMMAIRE

Ce règlement particulier complète la réglementation générale des rallyes français.

PROGRAMME - HORAIRES

PROGRAMME
PROGRAMME DES RÉUNIONS DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS
ADRESSES UTILES

ARTICLE 1P. ORGANISATION

COMITÉ D'ORGANISATION
1.1P. OFFICIELS
1.2P. ÉLIGIBILITÉ
1.3P. VÉRIFICATIONS

ARTICLE 2P. ASSURANCES

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS
3.1.5P. Modalités et date limite d'engagement.
3.1.10P. Nombre d'engagés maximum.
3.1.11P. Droits d'engagements.
3.1.12P. Acceptation de la demande d'engagement.
3.2P. ÉQUIPAGES
3.3P. ORDRE DE DÉPART

ARTICLE 4P. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES
4.2P. PNEUMATIQUES : REGLEMENTATION DE L'UTILISATION DES PNEUMATIQUES
4.3P. ASSISTANCE
4.3.2.3P. Limitation de changement de pièces
4.4P. PROCEDURE DE PESÉE DES VOITURES
4.6P. IDENTIFICATION DES VOITURES

ARTICLE 5P. PUBLICITÉ

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION
6.2P. RECONNAISSANCES
6.2.1P. Nombre de passage en reconnaissance.
6.2.5P. Durée.
6.3P. CARNET DE CONTRÔLE
6.4P. CIRCULATION

ARTICLE 7P. DÉROULEMENT DU RALLYE

7.1P. DÉPART
7.2P. DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CONTRÔLES
7.2.11P. Signes distinctifs.
7.3P. CONTRÔLE DE PASSAGE - CONTRÔLE HORAIRE – MISE HORS COURSE
7.4P. CONTRÔLE DE REGROUPEMENT
7.5P. ÉPREUVES SPÉCIALES (ES)
7.6P. PARC FERMÉ

ARTICLE 8P. RÉCLAMATIONS - APPELS

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

ARTICLE 10P. PRIX

10.1P. REMISE DES PRIX

PROGRAMME - HORAIRES

PROGRAMME

Parution du Règlement		Dès l'obtention du VISA FFSA
Ouverture des engagements		Lundi 16 Mars 2015
Distribution du carnet d'itinéraire		Vendredi 1 Mai 2015
Clôture des Engagements		Lundi 27 Avril 2015 à Minuit
Liste des Engagés et attribution des N°		Vendredi 1 Mai 2015
Permanence du Rallye	ASA CORSICA Parc d'Activité de la Gravona Lieu-dit Sinale 20167 TAVACO Tél. : 04.95.21.28.39 Fax : 04.26.07.42.46 Mail : asacorsica@orange.fr	Jusqu'au Jeudi 7 Mai 2015
	PC COURSE – Mairie de Bastelica	A partir du Vendredi 8 Mai 2015
Vérifications Administratives	Salle des fêtes de Bastelica	Vendredi 8 Mai 2015 De 15h00 à 19h00
Vérifications Techniques	Bar U RENOSU Bastelica	Vendredi 8 Mai 2015 De 15h15 à 19h15
Publication de la liste des autorisés à partir et des heures et ordres de départ du Rallye	PC COURSE – Mairie de Bastelica	Vendredi 8 Mai 2015 à 21h00
Départ du Rallye	Bastelica	Samedi 9 Mai 2015 à 09h00
Arrivée du Rallye	Bastelica	Samedi 9 Mai 2015 à 18h23
Vérifications techniques finales	Bastelica	
Publication des résultats provisoires du Rallye	PC COURSE – Mairie de Bastelica	Samedi 9 Mai 2015 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en Parc Fermé
Remise des prix	Place SAMPIERO à Bastelica	Samedi 9 Mai 2015 sur le podium

PROGRAMME DES RÉUNIONS DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

1ère réunion du collège des commissaires sportifs	PC COURSE – Mairie de Bastelica	Vendredi 8 Mai 2015 à 18h15
2ème réunion du collège des commissaires sportifs	PC COURSE – Mairie de Bastelica	Samedi 9 Mai 2015 à 18h00

ADRESSE UTILES

Secrétariat du Rallye	ASA CORSICA Parc d'Activité de la Gravona Lieu-dit Sinale 20167 TAVACO Tél. : 04.95.21.28.39 Fax : 04.26.07.42.46 Mail : asacorsica@orange.fr
Permanence du Rallye - P.C. Course	PC COURSE – Mairie de Bastelica
Tableau Officiel d'Affichage	PC COURSE – Mairie de Bastelica
P.C. Presse	PC COURSE – Mairie de Bastelica

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile CORSICA en qualité d'organisateur administratif et technique organise, les 8 et 9 Mai 2015 le

5ème RALLYE REGIONAL DU PRUNELLI

Le présent règlement a été enregistré auprès de la Fédération Française du Sport Automobile, sous le permis d'organisation FFSA **N°R 173** en date du **30 Mars 2015** et a été visé par le Comité Régional du Sport Automobile Corse sous le visa **03/R/2015** en date du 19/02/2015

Le **5ème RALLYE REGIONAL DU PRUNELLI** est organisé conformément au règlement Sportif de la FFSA, à la réglementation générale des rallyes et au présent règlement. Il est ouvert aux licenciés titulaires d'une licence internationale en cours de validité.

COMITÉ D'ORGANISATION

Président	P. BOÏ		
Secrétaire	J.F.LORENZI		
Trésorier	D.PAREIN		
Membres	M. PONZEVERA	J.C. FEDERICCI	S.CASASOPRANA
	D. BERETTI	S. FOLACCI	V. ROUSTAND
	J. BOÏ	C. MARCHINI	A.ORPHELIN
	I. CASASOPRANA		
Adresse du Secrétariat Permanent		ASA CORSICA Parc d'Activité de la Gravona Lieu-dit Sinale 20167 TAVACO	Tél. : 04.95.21.28.39 Fax : 04.26.07.42.46 Mail : asacorsica@orange.fr

1.1P. OFFICIELS

Directeur de Course	J. BOÏ	27373
Adjoints à la Direction de Course	M.PONZEVERA	166079
	L. FABRE	49196
Président du Collège des Commissaires Sportifs	D. BALDASSARI	5820
Membres du Collège des Commissaires Sportifs	S. LE BORGNE	35629
	V. FATACCIO	
Délégué à l'Organisateur Technique	I. CASASOPRANA	8023
Directeur de course délégué Voiture Tricolore	P. BOÏ	12623
Directeur d'Epreuves Spéciales	N. BASTIANAGGI	2221
	C. CANADA	
Commissaire Technique Responsable	M. LE BORGNE	29951
Commissaires Techniques	M. MAIANO	37395
	M. RAMU	2669
	H. PINET	11855
	V. ROUSTAND	122514
Secrétaire Commissaires Techniques		
Chargés des relations avec les concurrents	C. PAOLETTI	40448
Responsable Commissaires	C. MARCHINI	19558
Responsable Matériel	D. PAREIN	206998
Responsable PC Temps	J-F. LORENZI	178791
Doublure	N. BONNET	7422
Responsable Vérifications Administratives	M. PONZEVERA	166079

1.2P. ELIGIBILITÉ

Le **5ème RALLYE REGIONAL DU PRUNELLI** compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes Coefficient 2.
- Le Championnat du Comité Régional du Sport Automobile Corse des Rallyes.
- Le Challenge de l'A.S.A CORSICA.

1.3P. VERIFICATIONS

Tout équipage participant au rallye devra se présenter au complet avec sa voiture aux vérifications administratives et techniques prévues **le Vendredi 8 Mai 2015 de 15h00 à 19h15**, à l'heure qui lui sera fixée par voie de presse et par affichage au siège de l'ASA à partir du Lundi 27 Avril 2015 à 18 h 00.

Les concurrents se présentant en retard aux vérifications se verront infliger les amendes décrites au Règlement Standard de la F.F.S.A.

Après les vérifications techniques, les concurrents rentreront en Parc Fermé jusqu'au moment du départ de la course.

1.3.2P. LE DÉPART SERA REFUSÉ à tout équipage qui se présenterait aux vérifications au-delà des limites prévues par le règlement particulier du rallye, sauf en cas de force majeure acceptée par le Collège des Commissaires Sportifs.

1.3.12P. CONTRÔLE FINAL
Les vérifications techniques finales seront effectuées au :
- **A BASTELICA**

Taux horaire de la main d'œuvre : **60,00 € TTC**

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au **5ème RALLYE REGIONAL DU PRUNELLI** doit adresser au secrétariat du rallye ***ASA CORSICA - Parc d'activité de la Gravona Lieu-dit Sinale – 20167 TAVACO***, la feuille d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **Lundi 27 Avril 2015 à Minuit**, le cachet de la poste faisant foi.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **100** voitures maximum. Les demandes d'engagement seront enregistrées chronologiquement jusqu'au plafond de 100.

3.1.11P. Les droits d'engagement sont fixés à :
- **300 € avec la publicité facultative des organisateurs pour les équipages 100% licenciés à l'ASA CORSICA.**
- **315 € avec la publicité facultative des organisateurs pour les équipages 50% licenciés à l'ASA CORSICA.**
- **330 € avec la publicité facultative des organisateurs pour les autres équipages.**
- **660 € sans la publicité facultative des organisateurs.**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée qui si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement ou d'un reçu délivré par l'Autorité Sportive Nationale du concurrent.

3.2P. EQUIPAGES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.3P. ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES AUTORISÉES

Conforme au règlement standard FFSA.

N / FN - A / FA - R - F2000 - GT DE SERIE – - FRC

4.1.2P. VITRES : position plaque AV (annexe 2)

4.2P. PNEUMATIQUES : RÉGLEMENTATION DE L'UTILISATION DES PNEUMATIQUES

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

4.6P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210 mm x 140 mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.
Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.
Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye.
Cette identification concerne également les voitures 0, 00 et 000 en configuration course.
Le format de ces numéros et leurs caractéristiques techniques seront conformes au schéma ci-dessous.

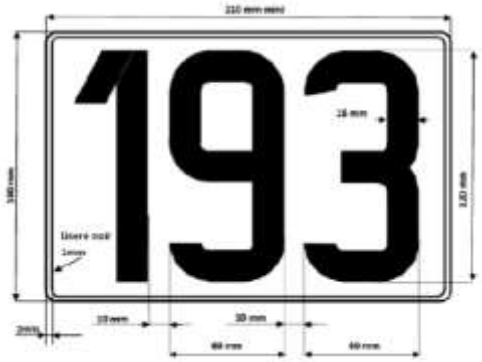

Couleur : traits noirs sur fond blanc.
Dans le cadre de l'application de a dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.
A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.
A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

Pour les rallyes des Championnat de France Rallyes, Championnat de France Rallyes Terre et la Finale de la Coupe de France, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée à la FFSA qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle.
Pour tous les autres rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

L'absence de cette plaque entrainera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA.

Publicité obligatoire (sur Plaques de rallyes, Panneaux de portières et plaque d'immatriculation avant)
♦

Publicité facultative (Bandeaux de pare-brise).
♦ Collectivité Territoriale de la Corse.

En cas de modifications, celles-ci seront notifiées par additif.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le **5ème RALLYE REGIONAL DU PRUNELLI** représente un parcours de 147,300 Km.
Il est divisé en 1 étape et 3 sections.
Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de **35,400** Km.
Les épreuves spéciales sont les suivantes :

Samedi 8 Mai 2015 :

ES 1 : BASTELICA - RADICALE	8,300 Km
ES 2 : OCANA – TOLLA	3,500 Km
ES 3 : BASTELICA - RADICALE	8,300 Km
ES 4 : OCANA – TOLLA	3,500 Km
ES 5 : BASTELICA - RADICALE	8,300 Km
ES 6 : OCANA – TOLLA	3,500 Km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe " itinéraire ".
La découpe de l'itinéraire, ainsi que les contrôles horaires, contrôles de passage, parcs de regroupement etc… sont repris dans les carnets de contrôle et le carnet d'itinéraire.
L'heure officielle du rallye est celle de l'horloge parlante, téléphone 36.99, aucune contestation n'étant admise sur ce point.
L'intervalle minimum entre chaque voiture est de 1 mn (ART 15.1).
Dans le cas de modifications ou de suppressions d'Epreuve Spéciale, les concurrents en seront prévenus aussitôt que possible.

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.1P. Le nombre de passage en reconnaissance est limité à trois(3) au maximum.

6.2.5P. Les jours de reconnaissances autorisés sont les **Samedi 2 Mai 2015 et Dimanche 3 Mai 2015**, et les **Mercredi 6 et Jeudi 7 Mai 2015 de 08 h 00 à 17 h 00**.

Des contrôles seront effectués par des officiels.

6.3P. CARNET DE CONTROLE

Conforme au règlement standard FFSA.

6.4P. CIRCULATION

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 7P. DÉROULEMENT DU RALLYE

7.1P. DÉPART

Le départ du Rallye sera donné 15 minutes après le rallye V.H.C. de minute en minute le **Samedi 9 Mai 2015,** dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

a)	Commissaire de route	Chasuble ORANGE	**« Commissaire »**
b)	Chef de Poste	Chasuble ORANGE	« Chef de Poste »
c)	Relation Concurrents	Chasuble ROUGE	« Relation Concurrents »

7.3P. CONTROLES DE PASSAGES - CONTROLES HORAIRES - MISE HORS COURSE

Conforme au règlement standard FFSA.

7.4P. CONTROLE DE REGROUPEMENT

Conforme au règlement standard FFSA.

7.5P. EPREUVES SPECIALES (ES)

Conforme au règlement standard FFSA.

7.6P. PARC FERME

Conforme au règlement standard FFSA.

Dans les Parcs Fermés, la pose de housses ou de tout autre dispositif recouvrant la voiture est interdite.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

Affichage : PC Course
1ère Étape : Samedi 9 Mai 2015, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en Parc Fermé.

ARTICLE 10 - PRIX ET COUPES

PRIX EN ESPECES **Aucun prix en espèces ne sera distribué lors de ce Rallye.**

COUPES

♦ **Aux trois premiers du Classement Général**	**2 x 3**	**6**
♦ Au 1er de chaque groupe	**2 x 7**	**14**
♦ Au 1er de chaque classe	**2 x 21**	**42**
♦ Coupe des dames	**2 x 1**	**2**
♦ Une coupe récompensera un commissaire de route ayant participé à l'épreuve	**1 x 1**	**1**

TOTAL des COUPES		**65**

TOUTES LES COUPES SONT CUMULABLES.

Le CHALLENGE MICHEL ANDREUCCI au 1ER du scratch

LE CHALLENGE JEAN-NOEL PIERAZZI au dernier du classement général.

LE CHALLENGE JEAN-MICHEL PIETRI au 1ER de la classe 6K

10.1P. REMISE DES PRIX

La remise des prix du **5ème RALLYE REGIONAL DU PRUNELLI** aura lieu le **Samedi 9 Mai 2015 Place SAMPIERO à Bastelica**